



SAS LE BLOC

3 Avenue de Saint Germain

78700 Conflans Sainte Honorine

Procédure d'évacuation des matériaux stockés sur site en cas de crue

SITE LE BLOC - PLATEFORME YVELINOISE

TRI - TRANSIT – RECYCLAGE – VALORISATION DES MATERIAUX ET
DECHETS DU BTP

TRANSPORT MULTIMODAL ROUTIER / FLUVIAL

- COMMUNES DE ACHERES & CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78) -

SOMMAIRE

i.	PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS	3
A.	Préambule	3
B.	Définitions	3
ii.	DESCRIPTION DES STOCKS POTENTIELS SUR LA PLATEFORME	5
iii.	RAPPEL DES DONNEES ISSUES DU DOSSIER LOI SUR L'EAU	6
iv.	REMONTEES D'INFORMATION ET DELAI D'EVACUATION	6
v.	LES MOYENS DEPLOYES.....	7
A.	Les moyens humains	7
B.	Les moyens d'évacuation externes	7
C.	Les moyens d'évacuation internes.....	8
vi.	LES SITES D'ACCUEIL.....	8
A.	Si le transport fluvial est possible :.....	8
B.	Si l'évacuation routière est la seule issue :.....	8
vii.	MESURES DE PROTECTION TEMPORAIRES.....	10

I. PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

A. Préambule

Ce document a pour objectif de présenter le plan de gestion et d'évacuation de l'ensemble des matériaux stockés sur le site LE BLOC en cas de survenue d'une crue (dispositifs de protection temporaires, site d'accueil, moyens mis en œuvre, délai d'évacuation, ...).

Cette procédure d'évacuation, visant à assurer l'absence de tout remblais stockés temporairement au moment de la crue, inclut :

- des précisions sur la station hydrométrique de référence pour le suivi du risque de crue,
- des précisions sur les mesures entreprises aux seuils de vigilance concernés,
- une évaluation de la durée de reprise des matériaux,
- des précisions sur le ou les site(s) d'accueil des matériaux.

B. Définitions

Crue : Une crue est une augmentation de la quantité d'eau (le débit) qui s'écoule dans une rivière ou un fleuve.

Notion d'occurrence :

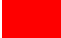
- Une crue centennale est une crue dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1/100, en termes de débit. Autrement dit, chaque année, la probabilité que son débit soit atteint ou dépassé est de 1/100. Ceci s'appliquant sur la base des crues constatées, cette dénomination statistique n'a donc aucune valeur prédictive et est variable en fonction à la fois des événements constatés et des aménagements réalisés (ex : barrage, endiguement, imperméabilisation, ...). Il convient de noter que les données historiques anciennes ne sont pas établies en termes de débit mais plutôt en cote maximale de crue : il faut donc les estimer en débit pour pouvoir les intégrer dans les séries récentes de valeurs. Un exemple bien connu de crue centennale est, en France, la crue de la Seine de 1910.

- Une crue décennale est une montée des eaux avec débordement en lit majeur se produisant, en moyenne, tous les dix ans. Mais cet événement peut très bien se produire deux ou trois fois de suite sur une période très courte ou pas du tout pendant vingt ans. Cette probabilité représente 1 occurrence sur 10 de se produire.

L'information de vigilance pour les crues consiste, par analogie avec le dispositif de la vigilance météorologique, à qualifier le niveau de vigilance requis compte tenu des phénomènes prévus pour les 24 heures à venir et ce par une échelle de couleur à quatre niveaux.


Notion de vigilance : La vigilance pour les crues permet de prévenir les autorités et le public qu'il existe un risque de crue, plus ou moins important selon la couleur de vigilance. La vigilance permet de se mettre en situation de réagir de manière appropriée si le danger se précise (par exemple lorsqu'une prévision chiffrée confirme le risque d'inondation).

Seuil de vigilance : 4 codes couleur

 **Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.


Conséquences possibles : Des inondations très importantes sont possibles y compris dans les zones rarement inondées. Les conditions de circulation peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau routier ou ferroviaire. Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire. Des phénomènes de rupture ou de débordement de digues peuvent se produire. Les zones en sous-sol, notamment les parkings souterrains, peuvent être dangereuses.

Conseils de comportement : Je reste chez moi et je me tiens informé auprès des autorités. Je n'utilise pas ma voiture. Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école. Je m'éloigne des cours d'eau, des points bas et des ponts et je rejoins le point le plus haut possible. Je me réfugie en étage, en dernier recours sur le toit, je ne descends pas dans les sous-sols. J'évacue uniquement sur ordre des autorités en emportant mon kit d'urgence.

 **Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

Conséquences possibles : Des inondations importantes sont possibles. Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires. Des coupures d'électricité peuvent se produire. Les digues peuvent être fragilisées ou submergées. Les zones en sous-sol, notamment les parkings souterrains, peuvent être dangereuses.

Conseils de comportement : Je me tiens informé auprès des autorités. Je m'éloigne des cours d'eau et des ponts, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage. Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement. J'évite de me déplacer et je me tiens informé sur les conditions météorologiques. Je surveille la montée des eaux. Je ne descends pas dans les sous-sols. Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.

 **Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

Conséquences possibles : Des montées rapides des eaux et/ou des premiers débordements localisés sont possibles. Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles localement.

Conseils de comportement : Je me tiens informé auprès des autorités. J'évite de pratiquer des activités nautiques. Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement.

 **Vert** : Pas de vigilance particulière requise.

Notion d'alerte : L'alerte quant à elle, dès lors que le danger est avéré, est déclenchée :

- soit par le préfet qui alerte les maires (cf. chapitre 3.3.4) qui à leur tour alertent la population, par exemple lorsque l'importance de la crue prévue justifie des mesures de sauvegarde et la mobilisation des moyens de secours ;
- soit directement par les maires, que ce soit au vu des informations de la carte de vigilance (en fonction de contexte et d'enjeux particuliers) ou au vu de leurs propres dispositifs de surveillance.

III. RAPPEL DES DONNEES ISSUES DU DOSSIER LOI SUR L'EAU

Afin de répondre aux exigences de la doctrine hydraulique établie par la DRIEAT, l'exploitation du modèle par BIEF Cariçaie a visé à simuler les trois crues de référence sur la Seine :

- La crue de 1982, crue décennale (faiblement débordante) ;
- La crue de 1955 – crue moyenne, d'occurrence 20 à 50 ans ;
- La crue de référence du PPRi (crue de 1910 – centennale).

Les principaux niveaux d'eau issus du modèle, en considérant l'état actuel, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

LOCALISATION	NIVEAUX D'EAU [NGF]		
	Crue 1982	Crue 1955	Crue 1910
Limite amont	23.55	24.41	25.07
Projet	23.25	24.15	24.75
Pont route de Conflans	23.24	24.14	24.74
Pont ferroviaire de Conflans	23.18	24.08	24.66
Confluence Oise	23.13	24.03	24.59

Figure 2 : Principaux niveaux d'eau - état actuel (source étude hydraulique BIEF Cariçaie).

Cela signifie, du fait de la topographie du site, que pour une crue décennale, seule la plateforme Est, soit la plateforme basse, sera en eau. En effet, la plateforme Ouest est, quant à elle, à la cote 23.80 en moyenne, donc non immergée pour ce type de crue.

Cependant, si l'on considère la crue centennale, les deux plateformes sont immergées, l'une de 2.05m (plateforme est) et l'autre de 0.95 m (plateforme ouest).

IV. REMONTEES D'INFORMATION ET DELAI D'EVACUATION

La prévision des phénomènes météorologiques et hydrologiques susceptibles de générer des inondations constitue un élément crucial pour anticiper la crise, s'y préparer et mettre en œuvre/déclencher la procédure d'évacuation.

L'entreprise utilise à minima deux canaux d'informations pour suivre et anticiper la montée des eaux :

- Le site « VIGICRUE » : <https://www.vigicrues.gouv.fr/> qui émet des cartes et prévisions actualisés ; la station de référence est la station hydrométrique H300 0002 01 - Poissy Seine, à laquelle la société s'abonne.
- Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/crues> qui fournit la carte de vigilance.

En cas de cinétique rapide de la crue, la direction de l'entreprise utilisera également les outils d'anticipation suivant :

- Vigilance météorologique pour les phénomènes « orages » ou « pluie-inondation » ;
- VigiCrues Flash pour les cours d'eau couverts par ce dispositif ;
- Dispositif APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) ;
- Hydroréel (serveur de données hydrométriques en temps réel).

La carte de vigilance crue, les bulletins et les données mesurées sont disponibles en permanence. La carte est actualisée deux fois par jour à 6h et à 16h. En période de crues, les bulletins peuvent être réactualisés plus fréquemment. Par ailleurs, si un changement significatif intervient, cartes et bulletins peuvent être réactualisés à tout moment. La durée de validité de la couleur d'un tronçon est de 24h à compter de la date d'actualisation de la carte, sauf aggravation de la situation.

Aussi, la veille réalisée permet à l'entreprise de mettre en œuvre les mesures requises lors d'une crue plus que centennale, évènement d'apparition du seuil d'alerte orange.

Pour les crues décennales, un basculement des zones de stockage permet la libre circulation des écoulements d'eaux (cf. chapitre VII).

V. LES MOYENS DEPLOYES

A. Les moyens humains

Lors du déploiement de la procédure d'évacuation, une organisation spécifique est mise en place avec la création d'une Cellule de crise composée du :

- Directeur des Opérations en charge de l'organisation des opérations d'évacuation
- Responsable des systèmes de données en charge du suivi de la cinétique de crue
- Responsable de la communication en charge des relations avec les autorités, les communes et les services de l'Etat.
- Responsable technique en charge du bon déroulement des opérations évacuation.

B. Les moyens d'évacuation externes

Deux types de moyens pourront être déployés pour évacuer les matériaux du site :

- Les moyens terrestres : location de camions via des transporteurs.

Le volume maximum de matériaux inertes à évacuer est d'environ 8 500 m³. Dans l'hypothèse de l'utilisation de poids lourds de 20 m³ de volume utile, il serait donc nécessaire d'évacuer l'équivalent de 425 tours camions au maximum.

- Les moyens nautiques : location de barges.

Le volume maximum de matériaux inertes à évacuer est d'environ 8 500 m³. Dans l'hypothèse d'une barge de 600 m³ de volume utile, il serait nécessaire d'évacuer l'équivalent de 14 barges maximum.

Le choix se fera en fonction des prévisions de crue et de l'anticipation possible. Si la Seine est encore navigable, les moyens nautiques seront privilégiés.

C. Les moyens d'évacuation internes

Le site possèdera en permanence deux chargeurs sur pneus et une pelle hydraulique.

En cas d'évacuation des stocks par voie routière, la présence de 2 chargeurs sur pneus permet d'augmenter les cadences de chargement et d'évacuation puisque 2 postes de chargement seront efficaces.

En cas d'évacuation des stocks par voie fluviale, la présence de l'atelier de chargement permettra d'assurer le chargement des peniches bord à quai sur la plateforme.

VI. LES SITES D'ACCUEIL

Trois sites d'accueil en interne ont été identifiés afin d'assurer une parfaite autonomie de l'évacuation. Tous appartiennent au groupe SARTORIUS, au même titre que le site LE BLOC.

Le site d'accueil sera choisi en fonction des moyens déployés terrestres ou nautiques :

A. Si le transport fluvial est possible :

Les stocks de matériaux seront évacués vers un site d'une filiale du groupe :

- **CARRIERE DEGAN**

Localisation : Imp. des Cerisiers – Lieu-dit Le bosquet de l'Ange - Saint-Maximin (60).

Cette carrière dispose d'un quai sur le port de Saint-Leu d'Esserent permettant le transport multimodal des matériaux.

Ces matériaux ainsi évacués pourront être soit stockés provisoirement sur la plateforme adjacente au quai, soit transportés par voie routière jusqu'à la carrière.

B. Si l'évacuation routière est la seule issue :

Les stocks de matériaux à évacuer seront répartis entre deux sites de filiales du groupe :

- **ISDI DE TRIEL GRANULATS**

Localisation : Chemin des Gravieres sur la commune de Triel-Sur-Seine (78).

Deux chemins d'accès sont possibles pour se rendre de la plateforme LE BLOC à l'ISDI (voir ci-dessous) :

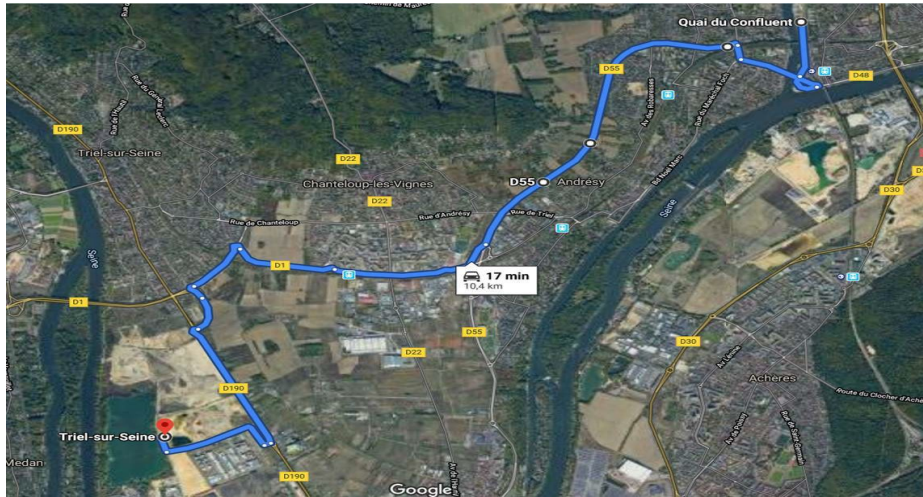


Figure 3 : Accès LE BLOC - ISDI TG : Option 1



Figure 4 : Accès LE BLOC - ISDI TG : Option 2

Du fait de distances faibles entre les deux sites et de la présence de transporteurs routiers à proximité, l'évacuation routière pourra donc se faire rapidement en 3 à 5 jours.

- **CARRIERE DE LA GRANDE ARCHE (CGA)**

Localisation : Lieux dits « la Petite Arche » sur la commune d'Achères (78).

Le site de la carrière est situé à proximité de la ZAC de la Petite Arche, en limite du CD30 et de la RN184.

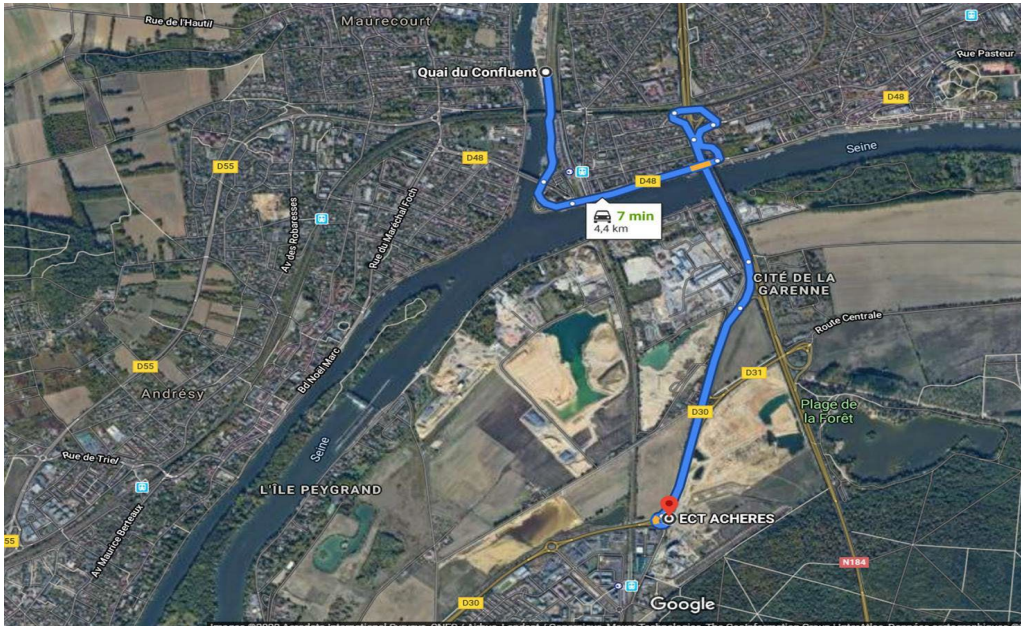


Figure 5 : Accès LE BLOC - CGA

Un seul chemin d'accès est possible pour rejoindre le site. Celui-ci est localisé à moins de 10 min de la plateforme ce qui rend une évacuation très aisée et possible en 2 à 4 jours.

VII. MESURES DE PROTECTION TEMPORAIRES

En cas de crue décennale, des mesures de protection peuvent être mises en place.

Comme expliqué au chapitre III, pour une crue décennale, seule la plateforme Est, la plateforme basse, est en eau.

La mesure de protection temporaire consistera donc à transporter tous les matériaux de la plateforme Est au niveau de la plateforme Ouest pour éviter qu'ils ne soient atteints par la crue.